



Rapport

de la

Commission de Gestion

2016/2017

pour l'exercice comptable 2016

Table des matières

Séance constitutive.....	3
Thèmes retenus pour des contrôles ciblés :	3
Visites.....	4
Visite des terrains de foot et des vestiaires.....	4
Visite des terrains de tennis et des vestiaires	5
Vœu N°1.....	5
Visite des serres communales	6
Police de l'Ouest Lausannois (POL).....	6
Discussion avec la Police de proximité.....	6
Vœu N°2.....	7
Energie	7
Suivi énergétique des bâtiments.....	7
Vœu N°3.....	7
Transports publics.....	8
Participation « tl » (transports publics de la région lausannoise).....	8
Vœu N°4.....	10
Préavis	11
Bâtiment du CSCE contrôle de l'avancement du préavis 20/2010	11
Vœu N°5.....	11
Comptes communaux	11
Présentations des comptes communaux + intercommunaux.....	11
Présentation du rapport de la fiduciaire	11
Rapport de la commission des Finances	12
Questions écrites	13
Rencontre avec la Municipalité	13
Vœu N°6.....	14
Conclusion.....	15
Remerciements.....	15

Séance constitutive

Les membres nommés à la Commission de Gestion pour l'exercice 2016 se sont réunis en assemblée constitutive dans la salle des conférences du Motty.

Selon le tournus, discuté lors des législatures précédentes, voici celui de la législature 2016-2021

2016-17 – PLR+ID - UDC

2017-18 – UDC - PSIG

2018-19 – PSIG - VERT

2019-20 – VERT - Forum

2020-21 – Forum - PLR+ID

Christine Meyer-Favey est élue présidente et Alain Blanchoud rapporteur.

Ces deux élections sont faites à l'unanimité ce qui donne la composition suivante :

Président : Meyer-Favey Christine
Rapporteur : Blanchoud Alain
Membres Binggeli Géraldine
Crousaz Fabienne
Iseni Naser
Izzo Alfonso
Leimgruber Jacky
Morel Nicolas
Perez Chevallaz Maria Teresa

La Commission étant ainsi constituée, Madame le président ouvre officiellement la séance en rappelant les attributions et devoirs de la Commission de Gestion selon les articles du règlement du Conseil communal d'Ecublens.

Aucun membre du personnel communal ne faisant partie de la Commission de Gestion, elle peut donc travailler valablement.

La liste des membres est mise à jour. Les informations aux membres de la Commission de Gestion seront faites par la voie d'un répertoire Dropbox, messagerie électronique et WhatsApp.

Madame le président et le secrétaire ont fait une première sélection dans les sujets proposés.

Les commissaires décident des points suivants :

Thèmes retenus pour des contrôles ciblés :

Gestion énergétique des bâtiments

Suivis des terrains de sports

Choix de deux préavis sur les préavis clôturés

Les transports publics lausannois

Visites :

Terrains de foot

Terrains de tennis

Serres communales

Station de pompage du Laviau

La station de pompage est en rénovation et n'accepte plus les visites

La CG renoncera à cette visite.

Visites

Visite des terrains de foot et des vestiaires

Les commissaires se retrouvent sur place en compagnie du président du club et de deux membres du comité.

Une discussion ouverte est menée sur l'ensemble des activités du Football Club Ecublens composé de trois sections distinctes pour un effectif d'environ 400 membres dont la plupart sont des habitants d'Ecublens.



Le Football Club d'Ecublens (FCE) profite - en dehors des horaires scolaires - de 2 terrains en matériel synthétique et d'un terrain en gazon appartenant à la commune.

Le FCE a l'exclusivité des vestiaires et d'une cantine sur un terre-plein dominant les terrains.

Les membres du comité nous soumettent leurs doléances notamment sur les locaux mis à disposition et sur leur emplacement mais relèvent, par contre, que les nouveaux terrains en synthétique sont parfaitement adaptés à la pratique de leur sport et sont même enviés par certains clubs voisins.

Un problème d'incivilités récurrentes sur les abords des terrains le week-end est soulevé ce qui demandera plus d'investigation à la commission.

Une visite des locaux amène la commission à déplorer à nouveau l'état de ce bâtiment communal vétuste et mal entretenu malgré la remarque dans le rapport de gestion 2012 qui relevait déjà ce fait.

Il semble qu'aucune amélioration n'ait été apportée aux deux bâtiments en bois depuis plusieurs années.

Visite des terrains de tennis et des vestiaires

La commission a rencontré trois membres du Comité de direction du tennis club (TCE) et a procédé au même schéma de questions que lors de la visite des terrains du FCE.



Le TCE est l'unique utilisateur de la surface mise à disposition par la commune, composée d'une enceinte close par des grillages et une haie.

Au contraire du Football Club, les membres du Comité de direction nous indiquent que les vestiaires et la buvette ont été construits et payés par leur club ; l'entretien de ces locaux est entièrement à leur charge.

Tout comme pour le football, les surfaces de jeux sont entretenues, en début de saison, par des employés communaux ce qui étonne certains commissaires car cela ne ressort pas des comptes de la commune au titre des subventions.

Le club compte environ 240 membres qui jouent sur 5 courts 8 mois par année, les mois d'hiver ne permettant pas le jeu sur les 4 principaux courts en terre battue. Seule une surface en synthétique reste ouverte en hiver quand le temps le permet.

Une rénovation de l'éclairage est prévue en novembre 2016, avec l'aide du personnel communal et il semble qu'une subvention « exceptionnelle » ait été acceptée par la Municipalité pour aider le club à financer ce projet afin d'enlever les zones d'ombre et permettre une amélioration de l'éclairage en soirée et en fin de saison.

La commission apprécie le cinquième court synthétique, indépendant des quatre autres, utilisé par les juniors et les élèves de la commune tout au long de l'année et se réjouit que celui-ci reste à leur disposition en hiver.

Quelques commissaires s'étonnent que la caméra située sur un mât de l'enceinte du tennis ait été démontée et se demande si la situation de déprédation relevée également par cette association ne pourrait pas être résolue grâce à ce système.

La commission se déplace ensuite dans les locaux du Billard Club Ouest Lausannois (BOL), également une surface sportive de la commune, pour faire le point sur les informations reçues lors des deux visites consacrées aux sports et pour décider des prochaines séances et de l'orientation que la commission veut leur donner.

Elle décide de demander des informations plus avant sur les incivilités relevées par les deux comités et va demander à la Police de Ouest Lausannois (POL) une information sur les actions menées pour pallier à ce problème.

Une séance avec les responsables de la Police de Proximité sera demandée pour connaître la fréquence des patrouilles dans la commune le week-end et la nuit.

Suite à ces deux visites aux clubs sportifs de la commune, il semble que les deux entités visitées soient traitées de manière différente : l'une utilise des bâtiments communaux en mauvais état entretenus par la commune, et l'autre a dû prendre un crédit pour construire ses propres bâtiments.

Vœu N°1

La commission demande que l'ensemble des bâtiments et terrains communaux soient administrés de manière équitable, transparente et écrite, incluant tous les autres types d'aides/subventions. (Place de parc, location externe, entretien etc.).

Visite des serres communales

Les commissaires ont visité les serres communales et vu que leur rénovation avait permis une augmentation de la production de plantes d'ornement.

Monsieur Stéphane Masson, municipal des travaux, infrastructure et espace publique ainsi que Monsieur Pierre-Alain Meylan, adjoint du chef de service des espaces verts, nous présentent les serres, la création des plantons et l'usage que le service fait de ces plantes.



Nous avons pu constater le bon fonctionnement de ces serres et vu l'ensemble des plantons en création qui seront installés dans les bacs communaux dès maturité.

Suite à la rénovation de ces serres, une augmentation de la production a été constatée pour se situer actuellement à env. 22'000 plantons, alors qu'avant 2012 les horticulteurs ne pouvaient en faire que 6 à 8000 par an.

L'ensemble de ces plantes se répartit entre des graines que les deux employés horticulteurs diplômés ainsi que des apprentis plantent et développent et des micro-mottes que le service achète aux pépinières de la région et fait grandir dans les serres.

La chaleur produite par la chaufferie du bâtiment Pluton adjacent permet le chauffage nécessaire de la serre.

Les 3 serres sont automatisées, aussi bien pour l'arrosage que pour l'aération, ce qui permet une régulation parfaite pour la production des plantes.



La production se fait sur des tables roulantes à hauteur d'homme ce qui est beaucoup plus pratique que la culture à même le sol qui prévalait avant la rénovation.

Selon Monsieur Meylan, 95% des plantes embellissant la commune sont actuellement produites dans les serres communales. Les 5% restants sont principalement des arbustes ou des plantes ornementales demandant des cultures particulières qui sont achetés "à planter".

Les serres et l'ensemble des services de la commune passent progressivement au BIO et se rapprochent de la norme « ville verte » ce qui demande, un travail totalement sans engrais chimique.

La commission ressort de cette visite très satisfaite de la mise en valeur de l'activité du service des espaces verts et remercie l'ensemble des employés et des apprentis qui y travaillent pour l'excellence du maintien de la nature dans notre ville.

Police de l'Ouest Lausannois (POL)

Discussion avec la Police de proximité.

Nous rencontrons Monsieur Michel Farine, municipal de Police, le lieutenant Christian Hautle, responsable de la police de proximité ad intérim et de l'adjutant Richard Chambettaz, responsable du poste de police d'Ecublens.

Les commissaires présents posent des questions sur le sujet des incivilités dans la commune et reçoivent toutes les réponses à leurs interrogations.

En résumé, selon le lieutenant Hautle, la situation est sous contrôle et la police de proximité suit toutes les informations qui lui sont rapportées. Aucune augmentation d'incivilités n'a été annoncée ces dernières années dans le district et des patrouilles ponctuelles ont été mises en place pour pallier certaines déprédations constatées sur la voie publique.

L'adjudant Chambettaz explique que la meilleure manière de régler les incivilités en ville d'Ecublens est d'appeler le Poste de ville au **021 622 76 81** entre 8h et 17h en semaine ou le **622 80 00** voire même le **117** en dehors des heures de bureau pour exposer le problème relevé : bruit, tags, dégradations, courses poursuites, désordres récurrents, ordures sauvages (littering) etc. et ainsi permettre à la Police d'échafauder un plan pour tenter de stopper le problème.

La POL préconise une augmentation de la prévention qui selon son expérience est une excellente manière de diminuer les incivilités tout en collaborant avec les travailleurs de proximité.

Notre commission constate avec plaisir que la police de proximité semble au fait des problèmes de la commune. De plus, elle utilise toutes les ressources disponibles pour maintenir le calme dans son secteur.

Nous relevons toutefois que certaines incivilités mineures ne leur sont pas rapportées, ni par le personnel communal ni par les citoyens ce qui fait que leurs actions pourraient être mieux ciblées si tout le monde remontait l'information jusqu'au poste de ville.

Vœu N°2

La commission aimerait que la population soit informée régulièrement sur la manière de contacter la police de proximité.

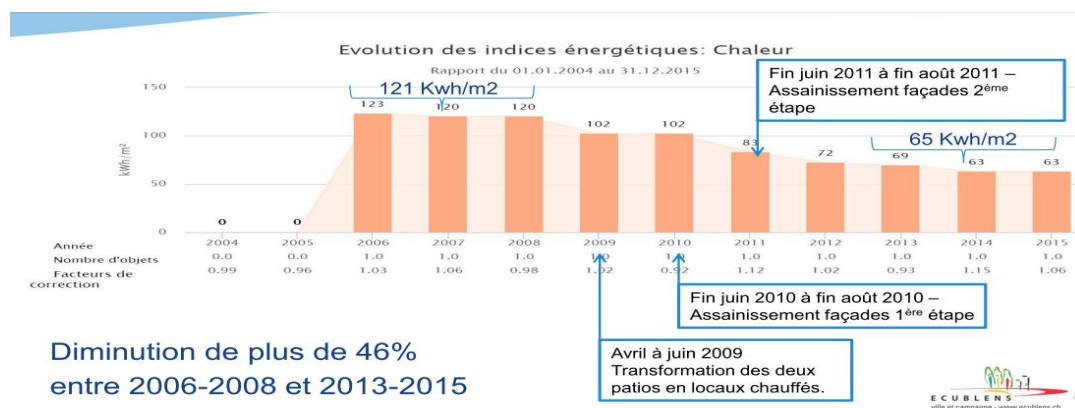
Energie

Suivi énergétique des bâtiments

Madame Danièle Petoud, municipale des bâtiments, assistée de monsieur Yolán Menoud, chef de service ad intérim, nous présentent les données énergétiques des bâtiments qui ont eu droit à un préavis proposant une amélioration liée à la consommation d'énergie dans les dernières années.

La consommation limite selon la norme suisse en vigueur est de 45 kWh /m² et la norme Minergie A va même jusqu'à 0 kWh/m² pour un immeuble neuf.

Voici un exemple de la consommation énergétique sur les dernières années du bâtiment Jupiter, un bâtiment scolaire construit avec les normes des années 80, avant et après la pose d'une isolation extérieure et le changement des fenêtres.



Il est à remarquer qu'en 2009-2010 plus de 200 m² de surface à chauffer ont été ajoutés par la couverture d'un patio qui a été transformé en classes.

En 2014, la commune s'est abonnée au service Energo. Ce service passe régulièrement sur chaque site pour contrôler l'ensemble des appareils afin de mettre en place des réglages conformes aux normes actuelles et déceler des modules défectueux ou qui devraient être adaptés.

Il ressort de cette séance que les projets communaux présentés lors de cette soirée ont vu une diminution globale se situant entre 40 à 60% de consommation d'énergie, ceci principalement dans les bâtiments ayant bénéficié d'une rénovation de l'enveloppe du bâtiment.

Vœu N°3

Suite à l'introduction du nouveau programme de gestion de l'énergie, la commission de gestion aimerait recevoir une fois l'an, en septembre, les données énergétiques (eau, électricité et chaleur) de tous les bâtiments gérés par le service des bâtiments.

Transports publics

Participation « tl » (transports publics de la région lausannoise)

Assisté de Messieurs Cyril Besson, urbaniste communal, et Christophe Gemelin, responsable du développement et des tarifs aux tl, Monsieur Didier Lanaz, municipal de l'urbanisme, nous présente les transports de la commune.

Après une brève introduction de Monsieur Gemelin sur le fonctionnement des tl, nous passons aux questions retranscrites ci-dessous avec les réponses fournies telles quelles par les tl :

Pourquoi n'y a-t-il aucune ligne directe Ecublens-Lausanne ?

Cela n'a jamais été discuté et l'infrastructure actuelle permet un déplacement sur Lausanne sans problème via le M1/TSOL ou le train voire même par plusieurs lignes de bus interconnectées à la gare de Renens. L'arrivée prochaine d'un tram sur Renens améliorera encore cette desserte.

Comment se calcule le prix du billet ?

Les tl n'étant pas voué à faire de bénéfice, ce sont les coûts effectifs de l'exploitation, après déductions des participations communale, cantonale et fédérale plus les entrées liées à la publicité qui amènent à calculer le prix du billet.

Selon M. Gemelin, le coût n'a que très peu d'influence sur le comportement des utilisateurs, la preuve en est que toutes les expériences de gratuité faites dans des villes françaises n'ont pas démontré d'augmentation de fréquentation mais ont coûté à la collectivité.

Même Genève avec sa baisse de l'abonnement général, voulue en votation par le peuple en 2016, n'a pas vu d'augmentation de trafic mais doit maintenant diminuer ses prestations pour revenir à l'équilibre budgétaire.

RÉPARTITION DE L'INDEMNITÉ D'EXPLOITATION DU RÉSEAU URBAIN selon nouvelle LTP (Défaut d'entente)

Communes	Critère 1 Population		Critère 2 Prestations en km parcourus		Répartition du résultat Réal
	Habitants 30.12.2015	(1/3) Fr.	Km	(2/3) Fr.	
Belmont	3 602	320 037	100 934	465 631	785 669
Bussigny	8 215	729 902	103 766	478 696	1 208 598
Chavannes	7 374	655 179	220 750	1 018 370	1 673 549
Crissier	7 542	670 106	367 582	1 695 739	2 365 844
Ecublens	12 288	1 091 787	293 264	1 352 893	2 444 680
Epalinges	9 185	816 086	323 418	1 492 000	2 308 086
Lausanne	134 937	11 989 134	5 834 948	26 917 933	38 907 067
Le Mont	7 271	646 027	193 522	892 761	1 538 788
Lutry	9 739	865 309	217 189	1 001 942	1 867 251
Paudex	1 485	131 942	51 490	237 535	369 477
Prilly	11 782	1 046 829	299 325	1 380 854	2 427 683
Pully	17 811	1 582 505	824 387	3 803 083	5 385 588
Renens	20 362	1 809 161	826 951	3 814 912	5 624 073
St-Sulpice	3 898	346 337	183 891	848 331	1 194 667
TOTAL	255 491	22 700 340	9 841 417	45 400 680	68 101 020

Combien paient les hautes écoles pour diminuer ces coûts ?

L'EPFL ou l'Unil ne participent pas financièrement mais par l'affluence de voyageurs qu'elles génèrent amène des entrées financières liées aux abonnements. Une discussion est en cours pour que ces deux entités deviennent des partenaires financiers réguliers.

Pourquoi les habitants d'Ecublens ne sont-ils pas interrogés quand il y a des projets de modification de ligne ?

Cela a été fait dans certaines communes de l'Est lausannois mais pour l'Ouest une discussion au niveau des municipalités a été préférée.

Pourquoi n'y a-t-il aucune coordination entre les horaires des tl et des MBC ?

La politique des deux entreprises est différente tant sur le plan de la stratégie que sur celle du matériel roulant.

Les tl misent sur la régularité des prestations en s'appuyant sur la technologie GPS pour avertir leurs clients de l'arrivée du bus, les MBC n'ont pas cette technologie et se fient aux chauffeurs pour respecter l'horaire.

Le changement de direction au sein des MBC, survenu dernièrement, permettra peut-être une meilleure coordination lors des prochaines discussions liées aux horaires ou aux dessertes prévues en mai prochain.

Pourquoi n'est-il pas possible d'ajuster la capacité des véhicules à la fréquentation de la ligne ?

La mise en place de plus petits ou plus grands véhicules nécessite une double infrastructure et plus de chauffeurs ce qui n'est souvent pas rentable. Mettre un mini-bus pendant les heures creuses et revenir à un bus plus gros quelques heures plus tard posent d'importants problèmes de logistique.

Qu'en est-il des bus Pyjama ?

L'exploitation a montré qu'ils étaient très utilisés sur certaines lignes et moins sur d'autres, le nouvel horaire devrait prendre en compte le changement de politique des CFF qui a mis plus de trains de nuit sur la ligne LS-GE ce qui pourrait modifier voire raccourcir le trajet du bus Pyjama allant jusqu'à Morges.

Pourquoi les hautes écoles sont-elles privilégiées alors que ce sont les habitants d'Ecublens qui subissent des bus et M1 bondés qui doivent payer les infrastructures ?

L'Epfl et l'Unil amènent 30'000 voyageurs/jour sur le réseau, il est donc normal que certaines facilités leur soient accordées.

Pourquoi la presse annonce-t-elle fièrement que le TSOL est en exclusivité pour l'EPFL alors qu'il est en grande partie payé par les communes avoisinantes ?

Le financement du M1 initialement appelé Transport Scolaire de l'Ouest Lausannois TSOL ou Tramway du Sud-Ouest Lausannois est différent de celui du réseau de bus car la Confédération y participe au titre de transport ferroviaire.

Le M1 avait initialement été conçu pour amener les étudiants sur les divers campus universitaires et ce n'est qu'après que les habitants des communes avoisinantes l'ont plébiscité pour se déplacer sur Lausanne.

Qui décide des Zones ? À quoi servent-elles ?

La communauté tarifaire « Mobilis » a déterminé des zones d'environ 5 km de diamètre qui devaient être la sphère de déplacement « standard » d'un habitant.

Avec l'évolution des déplacements ainsi que celle de l'extension de Mobilis au canton entier cela a amené à la création de plus d'une centaine de zones.

Les modifications de la ligne 33 ont-elles amené des augmentations de trafic ?

Passagers annuels ligne 33

Ligne 33	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble de la ligne	1'314'000	1'421'000	1'493'000	1'693'000	1'965'000	1'979'000	1'920'000
Ecublens	326'000	398'000	411'000	443'000	488'000	493'000	485'000
Prilly	307'000	307'000	360'000	396'000	485'000	516'000	542'000
Renens	564'000	605'000	722'000	843'000	952'000	931'000	855'000
St-Sulpice				11'000	41'000	39'000	38'000

Quelles conséquences pour les tl a eu la mise en place de la ligne 705 des Transport de la région Morges Bière Cossonay pour permettre un déplacement des étudiants venant de Morges ?

N.B. : Le tableau ci-dessous montre une diminution de fréquentation de la ligne 33 dès l'introduction de la ligne 705

Progression annuelle du nombre de passagers, ligne 33

Ligne 33	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble de la ligne	0	8%	5%	13%	16%	1%	-3%
Ecublens	0	22%	3%	8%	10%	1%	-2%
Prilly	0	0%	17%	10%	22%	6%	5%
Renens	0	7%	19%	17%	13%	-2%	-8%
St-Sulpice (R12 annualisé)					29%	-4%	-1%
St-Sulpice					286%	-4%	-1%

Que pensez-vous de la fréquentation de la seule ligne desservant la commune ?

Analyse de la ligne 33 par les tl

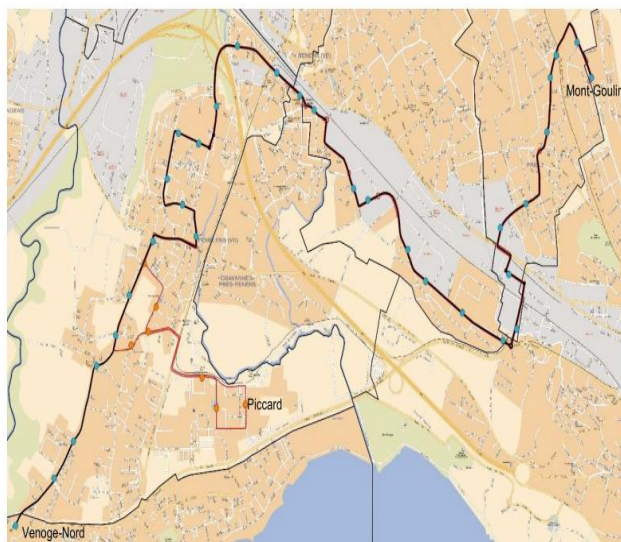


Figure 28: ligne 33, tracés 2010 et 2014

Les différents changements apportés sur la ligne permettent de faire croître sa fréquentation de 50% en 7 ans. C'est la commune de Prilly qui bénéficie le plus de cette croissance avec une hausse de fréquentation de 76%.

Longue de 11,3 kilomètres, la ligne 33 dessert de nombreux pôles de l'ouest lausannois. La ligne est essentiellement utilisée pour des motifs liés au travail (60% des personnes interrogées l'utilisent en partie ou en totalité pour ce motif en 2013), contre 40% pour les loisirs et 35% pour des achats.

Sa forte attractivité est due à divers facteurs comme sa longueur, au fait qu'elle relie le Nord au Sud de l'Ouest lausannois, et à sa desserte de nombreux pôles attractifs (centres commerciaux d'Ecublens : 37 commerces), Prilly centre, Malley Lumière avec son fitness et son cinéma, 2 commerces Aldi, Lidl, à côté de OBI, sans oublier la Coop pronto de Renens Gare avec ses horaires d'ouvertures tardifs). De nombreux étudiants empruntent également cette ligne à destination des établissements scolaires du Pontet à Ecublens, de l'EPSIC à Malley ainsi que des différents établissements de Prilly (Union, Vieux-Collège et Grand Pré).

De telles distances et la charge importante de cette ligne exploitée avec des autobus de 60 places majorent le risque d'accumuler les retards engendrés à la fois par la circulation et par la forte fréquentation. Outre ces deux points d'attention, il existe également une problématique de franchissement du passage à niveau du LEB à Prilly Chasseur, point noir important du réseau.

Les temps de parcours vont de 32 à 42 minutes selon l'horaire, en direction Mont-Goulin et de 34 à 42 minutes selon l'horaire en direction de Venoge Nord. Néanmoins, une forte dispersion est constatée dans les deux sens entre 16 et 18 h, voire 19 h, créant ainsi des retards importants sur la ligne.

Ces retards fréquents et importants engendrent un mécontentement important de la clientèle ainsi que des coûts d'exploitation non négligeables.

Vœu N°4

La commission désire que la Municipalité assure le suivi des réponses obtenues des tl et en informe régulièrement la population ainsi que le conseil communal.

Préavis

Bâtiment du CSCE contrôle de l'avancement du préavis 20/2010

La commission se réunit au centre des Essert en compagnie de Mme Danièle Petoud, municipale des bâtiments, et de Monsieur Yolan Menoud, chef de service ad-intérim.

La commission pose toutes les questions laissées en suspens depuis l'automne dernier et passe en revue la construction, les finitions, les diverses demandes des utilisateurs et l'ensemble des malfaçons de ce bâtiment.



Au vu du dossier et le fait que le préavis n'est toujours pas bouclé, du fait que la statue faisant partie du % culturel n'a pas encore été livrée, la commission décide de reporter le contrôle du préavis à l'automne prochain afin d'avoir toutes les pièces disponibles et pouvoir en faire le sujet d'un contrôle approfondi.

Nous reviendrons sur les problèmes de chaufferie, de lumière, de stores, de mise en valeur etc. lorsque le préavis sera proposé au contrôle par le service des bâtiments.

Vœu N°5

La commission désire qu'un projet de signalisation des locaux communaux par totem ou autres soient mis en place sur l'ensemble de la commune pour permettre de situer les divers bâtiments communaux, école, bibliothèque, grande salle, etc.

La commission désire que le/les panneau(x) électroniques des bâtiments communaux soient exploités en permanence et deviennent fonctionnels.

Comptes communaux

Présentations des comptes communaux + intercommunaux

Monsieur Claude Salzmann, boursier communal, nous présente les comptes communaux et nous explique les points particuliers de l'année 2016 qui font partie intégrante de ces documents.

Présentation du rapport de la fiduciaire

La Commission de Gestion et la Commission des Finances se réunissent pour entendre Messieurs Gérald Balliman, Julien Busset de la fiduciaire **Fidinter** accompagnés d'une délégation de la Municipalité nous présenter leur rapport d'audit sur les comptes de la Commune et expliquer les nouvelles directives de la loi fédérale intervenues depuis le dernier audit concernant la révision des comptes des communes.

N.B. : Le représentant de la commission des finances nous a fait parvenir un rapport sur le contrôle des comptes que nous reproduisons ici en l'état :

Rapport de la commission des Finances

Par M. Alfred Thomas, délégué de la Commission des finances

Comptes communaux.

L'exercice 2016 boucle sur un résultat positif de CHF 1'553'229.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 2'729'800.- sans prélèvement dans la réserve générale. L'amélioration du résultat représente CHF 4'283'029.-.

Cet écart favorable est dû à plusieurs facteurs tels que :

- *dividende extraordinaire de CHF 2.21 mio versé par SIE SA. Il est prévu qu'un même montant soit versé probablement pendant 8 ans, soit jusqu'en 2024 environ. Cet élément a été pris en compte tant dans la planification financière que pour la détermination du plafond d'endettement.*
- *charges du personnel diminuées de CHF 0.36 mio*
- *une économie de CHF 1.22 mio sur le poste achats de biens de services.*

La marge d'autofinancement opérationnelle était budgétée à - CHF 0.33 mio, mais vu les entrées des SIE, elle est en progression à + CHF 2.95 mio.

Attention de ne pas trop se réjouir de ces résultats, en effet les pertes fiscales augmentent de CHF 1.65 mio et la facture sociale de CHF 0.60 mio.

La situation de la commune reste très saine au 31 décembre 2016, avec une fortune nette de CHF 928.- par habitant et un taux de fonds propres à 72%.

Grace à l'excellent travail du Boursier, Monsieur Salzmann et de son équipe, les comptes de la commune sont gérés de manière efficiente. Ceci a également été relevé par la fiduciaire.

Comptes intercommunaux.

Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, comptes 2016

La charge pour la commune d'Ecublens se monte à CHF 4073.60.-. Le budget était de CHF 7662.62. Cet écart est dû à des travaux moins importants.

Bussigny station d'épuration des eaux usées

La commune a participé à raison de CHF 251'184.75 alors que cette participation était budgétée à CHF 265'776.00.

Cette diminution est due en grande partie à des charges moins élevées pour les vidanges, les transports et l'incinération des boues d'épuration.

Step de Vidy Lausanne (Epora)

Pour la STEP de Vidy, la charge de la commune se monte à CHF 816'850.65 alors qu'elle était budgétée à CHF 777'500.-.

Ceci est dû à l'augmentation du prix du m3 d'eau, soit de 0.65 fr/m3 à 0.82 fr/m3.

Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St- Sulpice pour l'exploitation du Chalet << les Alouettes>> à Morgins, comptes 2016

Le montant final des coûts d'exploitation et des coûts immobiliers à la charge d'Ecublens est de CHF 276'675.97 alors qu'il était budgété à CHF 374'000.-

SDIS CHAMBERONNE, comptes 2016

La quote-part de la commune se monte à CHF 241'743.45 sur un montant total de CHF 692'809.15. La différence significative par rapport au budget de CHF 715'600.- est due à une diminution des frais de formations, de publipostage et recrutement ainsi que sur le poste "Frais divers".

Questions écrites

Rencontre avec la Municipalité

L'ensemble des membres de la commission rencontre la Municipalité pour compléter les réponses données par écrit aux diverses questions posées à la Municipalité.

La Cogest décide de garder les questions/réponses écrites suivantes :

Merci de nous fournir le règlement qui régit la distribution des subventions octroyées par le service de la culture et des sports ?

Ces directives sont en cours d'élaboration. Elles seront transmises à la COGES lorsqu'elles auront été adoptées par la Municipalité.

Pourquoi le plan de mobilité a-t-il été suspendu ?

Le Groupe de travail a élaboré un projet de plan de mobilité (l'analyse a été réalisée) qui a été remis à la Municipalité. Comme celle-ci ne s'est pas mise d'accord sur son contenu et qu'il n'y a en l'état pas de pression sur le stationnement ni de demande de la part du personnel, il n'y aura pas de plan de mobilité de l'administration communale pour l'instant.

Néanmoins, des mesures seront prises concernant les déplacements professionnels du personnel communal pour favoriser le déplacement à vélo entre la maison et le travail.

D'autre part, il n'y aura pas de création de nouvelles places de parc pour les voitures destinées aux collaborateurs.

Pourquoi n'y a-t-il pas de commission de gestion dans les ententes intercommunales ?

Aucune entente intercommunale au sens des art. 109a de la Loi sur les communes (LC) n'a de commission de gestion, car la loi ne le prévoit pas (au contraire des associations de communes. cf. art. 116 LC).

Pourquoi les toilettes publiques, payées par la communauté, sont-elles toujours fermées à clé ? Qui possède les clés ? Comment y accéder en cas de besoins urgents ?

Les toilettes de la place des fêtes du Pontet sont destinées à une utilisation lors de manifestations, de même que celles de la Place François Silvant.

Ces dernières sont donc ouvertes et mises à disposition du public durant les manifestations et les clés sont remises aux organisateurs.

Les toilettes de l'édicule du cimetière sont, quant à elles, ouvertes 7 jours sur 7 de 7 h à 20 h et sont destinées aux visiteurs du cimetière.

Le sol de notre commune est de plus en plus jonché de déchets en tout genre, plastiques, papiers, cartons, mégots, cannettes, etc. Qu'avez-vous prévu afin d'y remédier ? Pourriez-vous mettre sur pied une campagne de sensibilisation ?

Le Service des travaux a déjà traité le sujet en sensibilisant les gens au problèmes liés au littering dans l'édition 2015 du Recyclo Info-Tri.

Cette année, le "coup de balai" a été introduit avec le nettoyage des abords du CSCE par les jeunes du Centre de jeunes et celui des berges de la Venoge.

Lors de cette manifestation, un stand animé par l'association COSEDEC a abordé le thème du littering.

Tout est mis en œuvre pour densifier le nombre de poubelles de rue et améliorer ainsi les possibilités de se débarrasser des déchets sans les jeter à même le sol.

Pourquoi les protections des éclairages de l'église ne sont-ils pas réparés ou transformés pour ne plus être dangereux ?

Suite à la remarque de la COGES, le Service des bâtiments a pu établir un constat de l'état de ces protections. Les travaux nécessaires seront effectués dans le cadre du budget 2017.

Est-ce que le CSCE respecte le Label Minergie dans sa consommation d'énergie ? Quel est cette consommation ?

Pour rappel : Le label Minergie ne demande pas d'analyse de la consommation d'un bâtiment après sa construction car le label est délivré sur la base d'éléments fournis avant la réalisation du bâtiment.

Afin de répondre à la demande de la COGES, le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED) a mandaté un bureau d'ingénieur pour établir un bilan Minergie après construction.

*Ce rapport démontre que les deux bâtiments (Centre socioculturel et les Résidences du Bois) consomment **84 % de plus** que ce qui était planifié dans le cadre de l'étude du projet.*

De nombreux facteurs peuvent expliquer cette surconsommation d'énergie.

Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- Une température de consigne supérieure à 20° C dans les logements (chaque degré supplémentaire augmente la consommation générale de 10 %)*
- Une ouverture abusive des fenêtres en hiver*
- Une consommation d'eau chaude supérieure aux prévisions*
- Un rendement de la production de chaleur inférieur à la valeur standard Minergie.*

Un rapport édité en mars 2016 par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) démontre que dans de nombreux cas de constructions neuves, en particulier pour les logements, les valeurs de consommation planifiées sont largement dépassées lors de l'exploitation du bâtiment.

Depuis 2014, la Commune procède à une campagne de réglage des installations thermiques des bâtiments existants en vue d'économies d'énergie (programme Energo) à raison de 2-3 bâtiments par année.

Dès lors, pour l'année 2017, cette campagne se concentrera sur les réglages et l'optimisation des installations du CSCE.

A quoi en est la procédure de logement d'urgence "intercommunale" ?

A-t-il été trouvé ?- est-il occupé ?

Ce sujet délicat a fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre de la Conférence des Municipaux et Responsables des affaires sociales de l'Ouest Lausannois.

Un projet englobant plus largement les problématiques liées au logement a été élaboré et un préavis commun pour le District est en cours de validation auprès des municipalités concernées.

Ce préavis devrait être présenté cet automne aux huit Conseils communaux.

Où ont été installés les 100 luminaires supplémentaires ?

Comment les demandes de la CG 2015 ont été traitées et résolues en 2016

Une réponse sera fournie ultérieurement, vu le travail qu'elle occasionne et le bref délai pour répondre aux questions de la COGES.

La commune fait-elle faire des contrôles réguliers de la pollution atmosphérique dans la plaine du Croset ?

Non, il ne s'agit pas d'une compétence communale.

Vœu N°6

Que le site internet référence le lien permettant de suivre la pollution de l'air de notre commune et que cette information soit publiée dans le journal communal ainsi que régulièrement dans les communications municipales.

Conclusion

La Commission s'est réunie 17 fois. Elle a pu lors de ces séances réaliser le programme de contrôle qu'elle s'était initialement fixé.

Dans le contrôle des préavis bouclés au cours de l'exercice 2016, la Commission a pu disposer de tous les documents qu'elle avait requis. La Commission constate la bonne tenue des dossiers.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de Gestion 2016/2017 pour l'exercice 2016 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux d'approuver :

- la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2016 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2016
- de donner décharge de leur gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2016.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion 2016/2017 pour l'exercice 2016 vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

Remerciements

La Commission de Gestion tient à remercier tous les membres de la Municipalité ainsi que tous les collaborateurs de la commune pour la qualité du travail fourni, pour leur disponibilité ainsi que pour leur collaboration.

Des remerciements particuliers vont :

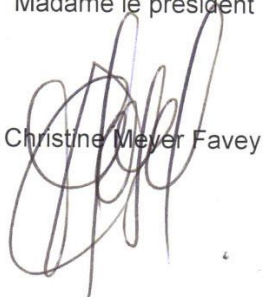
- Aux chefs de services pour les réponses fournies aux nombreuses questions qui leur ont été posées.
- A la Municipalité pour son rapport de gestion et les réponses apportées par écrit et oralement.

Ecublens le 5 juin 2017

Pour la commission de gestion

Madame le président

Christine Meyer Favay



Le secrétaire

Alain Blanchoud

